

# ZP5329

## POLICE DES HAUTS-PAYS

DOUR – HENSIES – HONNELLES - QUIEVRAIN

### AVIS

#### CONSEIL DE POLICE DU 25 OCTOBRE 2022

##### ORDRE DU JOUR

##### SEANCE PUBLIQUE

1. Approbation du compte rendu de la séance du 21 juin 2022
2. Budget 2022 – Approbation par le Gouverneur – Information
3. Situation de caisse pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2014 – Information
4. Comptes 2013 – Approbation
5. Comptes 2014 – Approbation
6. Budget 2022 – Modification budgétaire n° 1 – Approbation
7. Versement d'un subside au Comité d'actions sociales – Approbation
8. Déclassement de matériel informatique – Approbation
9. Marchés publics – Accords-cadres – Approbation
  - 9.1. Marchés publics divers à financer au service ordinaire
  - 9.2. Création, distribution et gestion de chèques-repas électroniques
  - 9.3. Acquisition de véhicules pour les commissariats de proximité
  - 9.4. Acquisition d'un 4x4 pour le commissariat de proximité de Honnelles
  - 9.5. Acquisition d'appareils Airco mobiles
  - 9.6. Acquisition de matériel informatique
  - 9.7. Acquisition de matériel informatique – NWOW
10. Marchés publics de services – Mode de passation et conditions – Approbation
  - 10.1. Nettoyage des locaux 2023
  - 10.2. Nettoyage des vitres 2023
  - 10.3. Mandat de vente d'équipements professionnels déclassés
  - 10.4. Logiciel de prise de rendez-vous en ligne
11. Marchés publics de fournitures – Stand expo – Mode de passation et conditions – Approbation
12. Marchés publics de travaux – Remplacement d'une caméra à Quiévrain – Approbation
13. Mobilité 2022-05 – Déclaration de vacance d'emplois



Police Locale

## **HUIS CLOS**

14. Recours en justice – Constitution de partie civile – Autorisation d’ester
15. Personnel Calog – Mise à la retraite pour raison d’âge
16. Personnel opérationnel – Mise à la retraite pour raison d’âge

## **PUBLICATION**

Le présent avis sera affiché dans les commissariats de la zone de police et dans les administrations communales de Dour, Hensies, Honnelles et Quiévrain pendant dix jours.

## **DECISIONS DU CONSEIL DE POLICE**

### *Comptes 2013*

Le Conseil de police a arrêté le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats relatifs à l’exercice budgétaire 2013.

### *Comptes 2014*

Le Conseil de police a arrêté le compte budgétaire, le bilan et le compte de résultats relatifs à l’exercice budgétaire 2014.

### *Budget 2022 – Modification budgétaire n° 1*

Le Conseil de police a arrêté la première modification au budget 2022 de la zone de police – services ordinaire et extraordinaire.

### *Versement d’un subside au Comité d’actions sociales*

Le Conseil de police a décidé d’octroyer un subside de 1.000,00 € à l’Amicale Haupy, comité d’actions sociales de la zone de police.

### *Déclassement de matériel informatique*

Le Conseil de police a décidé de déclasser du matériel informatique obsolète ou hors service.

### *Marchés publics – Accords-cadres*

Le Conseil de police a décidé :

1. D'autoriser la zone de police à recourir à divers accords-cadres pour des acquisitions à financer sur le service ordinaire du budget 2023.
2. D'adhérer à l'accord-cadre Procurement 2022 R3 082 relatif à la création, à la distribution et à la gestion de chèques-repas électroniques octroyés aux membres du personnel de la police intégrée. Il autorise également la zone de police à communiquer certaines données personnelles nécessaires pour le processus d'établissement des chèques-repas.
3. De procéder à l'acquisition de 4 véhicules Ford Puma au prix unitaire de 42.310,59 € TVAC via l'accord-cadre 2021 R3 024 lot 14. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2022 – article 330/743-52. Elle sera financée par emprunt – article 33002/961-51.
4. De procéder à l'acquisition d'un véhicule 4x4 VW Tiguan Life au prix de 56.167,09 € TVAC via l'accord-cadre 2021 R3 029 lot 44. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2022 – article 330/743-52. Elle sera financée par emprunt – article 33002/961-51.
5. De procéder à l'acquisition de 5 appareils airco mobiles au prix total de 2.631,75 € TVAC via l'accord-cadre 2018 R3 077. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2022 – article 330/741-98. Elle sera financée par prélèvement sur le fonds de réserves extraordinaires.
6. De procéder à l'acquisition de matériel informatique au prix total de 27.737,42 € TVAC via l'accord-cadre C-SMART de CIPAL. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2022 – article 330/742-53. Elle sera financée par emprunt – article 33005/961-51.
7. De procéder à l'acquisition de matériel informatique spécifique aux nouvelles façons de travailler (NWoW) pour un montant total de 21.869,60 € TVAC via les accords-cadres FORCMS-GSM-112 17.0 et FORCMS-GSM-112 tablettes 9.0. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2022 – article 33002/742-53. Elle sera financée par emprunt – article 33006/961-51.

### *Marchés publics de services – Mode de passation et conditions*

Le Conseil de police a décidé passer les marchés de services suivants par procédure négociée sans publication préalable :

1. Nettoyage des locaux en 2023 – Montant estimé : 130.000,00 € TVAC – Article 330/125-06
2. Nettoyage des vitres en 2023 – Montant estimé : 7.000,00 € TVAC – Article 330/125-06
3. Mandat de vente d'équipements professionnels déclassés (vente en ligne de matériel déclassé)
4. Logiciel de prise de rendez-vous en ligne – Montant estimé : 8.000,00 €. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2022 – article 33001/742-53. Elle sera financée par prélèvement sur le fonds de réserves extraordinaires.

### *Marchés publics de fournitures – Mode de passation et conditions*

Le Conseil de police a décidé de passer un marché de fourniture du matériel nécessaire à la création d'un stand d'exposition par procédure négociée sans publication préalable. Le montant estimé de ce marché s'élève à 4.000,00 € TVAC. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2022 – article 33002/744-51. Elle sera financée par prélèvement sur le fonds de réserves extraordinaires.

### *Marchés publics de travaux – Remplacement d'une caméra à Quiévrain*

Le Conseil de police autorise le remplacement d'une caméra de vidéosurveillance urbaine par la société Equans pour un montant de 3.546,46 € TVAC. Cette dépense est inscrite au budget extraordinaire de l'exercice 2022 – article 330/744-51. Elle sera financée par prélèvement sur le fonds de réserves extraordinaires.

### *Mobilité 2022-05 – Déclaration de vacance d'emplois*

Le Conseil de police a déclaré vacants les emplois suivants dans le cadre du 5<sup>ème</sup> cycle de mobilité de 2022 :

- 2 Calog C
- 1 Calog B
- 1 commissaire de police
- 1 inspecteur principal pour le service contrôle interne
- 3 inspecteurs pour le service d'intervention
- 2 inspecteurs pour le service de proximité
- 1 inspecteur pour le service de recherche
- 1 AGP moniteur maîtrise de la violence avec arme

Il a fixé le mode de sélection et la composition des commissions de sélection.

### *Recours en justice – Constitution de partie civile – Autorisation d'ester*

Le Conseil autorise le Collège de police à faire appel aux services d'un avocat pour défendre les intérêts de la zone de police dans le cadre de faits de rébellion ayant entraîné un accident de travail.

### *Personnel Calog – Mise à la retraite pour raison d'âge*

Le Conseil de police a admis un membre du personnel civil de la zone de police à la retraite à la date du 1<sup>er</sup> novembre 2022.

### *Personnel opérationnel – Mise à la retraite pour raison d'âge*

Le Conseil de police a admis un inspecteur de police à la retraite à la date du 1<sup>er</sup> mars 2023.

Fait le 26 octobre 2022

Par le Collège de police,

Le Chef de corps,  
Patrice DEGOBERT



Le Président,  
Eric THIEBAUT



